

Chers amis glueurs,

Depuis quelques jours circulent sur les réseaux sociaux tout un tas d'informations autour de la situation concernant la glu. Certaines de celles-ci sont exactes mais d'autres sont fausses ou tout du moins prématurées. Par ce courrier je veux vous apporter des précisions et vous tenir au courant des actions envisagées concernant notre passion.

Premièrement sur la glu elle-même, où en est-on concrètement ?

Comme vous le savez, le Conseil d'Etat a statué dans le sens de la Commission Européenne et a déclaré « illégale dans l'état » la pratique. (Voir les divers communiqués sur notre site internet www.fdc83.com). Ce terme « dans l'état » nous a dans un premier temps laissé entrevoir un mince espoir de voir dans les années à venir un retour en arrière au prix de nouvelles concessions mais aussi et surtout d'un changement radical à la tête du ministère de tutelle de la chasse... Malheureusement, B. Pompili non contente d'avoir obtenu la suspension des arrêtés 2018 et 2019 s'attaque maintenant l'arrêté du 17 août 89, véritable base juridique de la pratique en demandant la mise à l'ordre du jour d'une CNCFS de son abrogation sans que le Conseil d'Etat ne l'ait demandé. Avec la FDSEA et la FNC ont boycotté cette prochaine Commission. Si d'aventure cette abrogation était obtenue, là je ne vous cache pas qu'il serait extrêmement difficile de revenir en arrière et que la glu serait certainement à ranger au rayon des souvenirs. Voilà l'exacte vérité de la situation au moment où je vous écris ces quelques lignes.

Deuxièmement, les solutions alternatives à la glu !

Le Conseil d'Etat a, dans son rendu, préconisé l'élevage comme solution alternative à la glu pour se procurer des appelants. Ceux d'entre vous qui se sont essayés à cela peuvent, je pense, témoigner de l'extrême complexité qu'il peut y avoir à faire naître et élever des oiseaux en nombre suffisant pour se constituer une batterie convenable. Il faut ici préciser un point de réglementation non négligeable... Les turdidés restant à ce jour interdits à la vente sous quelle forme que ce soit dans notre pays, il appartiendra à **chaque chasseur** d'élever ses propres appelants si cette solution est la seule à notre disposition... Sauf si la réglementation sur la vente change, ce à quoi je ne crois pas une seule seconde...

On parle aussi de mode de capture « aux filets », méthode qui pourrait effectivement être satisfaisante car très efficace ! Mais là encore cela passera par une modification de la réglementation car la chasse des turdidés aux filets est aujourd'hui illégale... Il faudra la prise d'un arrêté ministériel (B. Pompili) qui sera, n'en doutons pas, immédiatement attaqué car la chasse au filet n'est pas conforme à la directive... Là encore l'affaire est complexe !

Troisièmement, peut-on encore chasser avec des appelants ?

A ce jour, rien n'interdit ni la détention ni l'utilisation de turdidés en cage pour la chasse au poste. Il nous faut néanmoins rester vigilant car dans un avenir proche nous risquons peut-être de voir évoluer la réglementation, en effet si aucun moyen de capture n'est légalisé

nous risquons de ne plus pouvoir justifier de la provenance de nos oiseaux (sauf pour ceux qui aurons réussi à les élever) et là, la donne pourrait bien changer...

Conclusion.

Ce long combat que nous avons mené en collaboration avec toutes les fédérations de PACA et l'ANDCTG, nous devons le gagner sur le terrain politique. Sur tous les autres terrains notre pratique est, et restera légitime et possible. Nous sommes dans les clous scientifiquement et ornithologiquement, le docteur Ricci l'a démontré à de nombreuses reprises. Au niveau réglementation, les relevés de l'OFB prouvent que les actes de braconnages sont infimes. Moins d'une dizaine de verbalisations sur les contrôles effectués, représentant des milliers d'heures de surveillances dans les 5 départements. Seules l'idéologie et le dogmatisme de quelques-uns(es) pouvaient avoir raison d'une pratique vieille de plus de 20 siècles. Nous ne sommes pas arrivés à nous défendre face à une ministre ayant depuis de nombreuses années fait de l'anéantissement des chasses traditionnelles Française le but de sa vie... Mais il est clair que nous avons surtout été lâchés par le gouvernement en place, le Président Macron, après avoir assuré à l'ensemble des présidents de FDC Français lors du congrès de la fédération Nationale des chasseurs de 2017 (une poignée de semaines avant son élection...) qu'il était hors de question de toucher à une seule des chasses traditionnelles Française en a, à peine une année et demi plus tard, confié la gestion à celle qui comme dit plus haut avait juré notre mort depuis plus de 10 ans ! Où se trouve la cohérence entre les mots et les actes ? Indéniablement, Emanuel Macron a sacrifié la chasse à la glu !

Monsieur Laurent FAUDON

Président de la FDC83.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Faudon', with a long, sweeping underline stroke extending to the right.